



Procès-verbal de réunion

Date de la séance : 08/06/2024

Lieu de la séance : en présentiel

Début de la séance : 9h00

Président de séance : David LORIOU

Membres du Comité Directeur	Qualité	Présent	Absent	Excusé	Vote
BECQ Tony	Membre			1	Non
CRÉON Samuel	Trésorier Général	1			Oui
DEBORDES Joël	Membre			1	Non
GANDREUIL Benoit	Membre			1	Non
GUILLOTEAU Jean-Marc	Membre	1			Oui
GUILLOTEAU Patrice	Vice-Président délégué	1			Oui
LEROY Stéphane	Secrétaire Général adjoint	1			Oui
LORIOU David	Secrétaire Général	1			Oui
LORIOU Vincent	Président	1			Oui
PAILLÉ Alain	Membre			1	Non
STEENSTRUP Svend	Membre	1			Oui

Invité : CRÉON Florence (salariée) - ARCHAMBEAU Florian (éducateur) excusé

Vincent LORIOU ouvre la réunion à 9h00 et remercie tous les élus pour leur présence à ce comité directeur.

Il présente la liste des membres excusés.

Le nombre de voix représentées permet de délibérer valablement (7 voix / 11, quorum 6/ 11).

Approbation de l'ordre du jour

Le Secrétaire Général expose l'ordre du jour et précise que les éventuelles informations ou questions diverses complémentaires seront abordées en fin de réunion. L'ordre du jour est approuvé par les membres présents.

1 - Approbation du compte-rendu du 4 mai 2024

David LORIOU, Secrétaire général du comité, demande si des observations ou modifications doivent être apportées sur le compte-rendu du comité directeur du 4 mai 2024.

David LORIOU soumet ce dernier au vote.

Un vote est effectué : 7 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

Les membres du comité directeur approuvent le compte-rendu.



Procès-verbal de réunion

2- statistique licences

En hausse +2 licences

On atteint le nombre de licenciés suite au retour dans les clubs soit 1421 licences en 2020-2021

Voir ce que cela donne pour chaque club

3 – Situation financière saison 2023-2024

Samuel CRÉON, Trésorier général, fait un état actualisé des finances au 31 mai 2024.

Cela suit son cours.

- **Au niveau des Charges :**

Il ne manque plus que les factures de salles et JA

Paiement des finales par classement à la ligue

Le CDEF est payé dans sa totalité

- **Au niveau des Produits :**

Peut encore avoir des licences, sous réserve

4 – BP et tarif 2024-2025

Samuel CRÉON le budget prévisionnel et les tarifs pour la saison 2024-2025 en suivant les modifications données leur du dernier comité directeur

BP 2024-2025

- **Produits**

ANS : 2000€

CMO : 2000€ sous réserve de la convention

Augmenter le nombre de licences, le nombre d'équipes du championnat par équipes

Attention, pour la caution : peut-être, plus de caution la saison prochaine pour les nationaux. Pour l'instant les ligues et les comités reste comme ça

- **En charges**

Augmenter le poste d'électricité, mettre 1200€

La Chaudière : après donner les explications sur le changement de la chaudière, il a été décidé de la changer, donc augmenter les charges, mettre sur le poste charges exceptionnelles et faire le tableau d'amortissement sur 10ans comme le prévoit la loi

SBS : prendre rendez-vous avec eux

CDEF : reporté la saison prochaine, pour les autres années voir à mettre plusieurs centres (nord, sud)

Tarifs

Plusieurs modifications sont faites

Après discussion, les membres du comité directeur adoptent le BP 2024-2025 ainsi que les tarifs et décident que ces deux documents seront soumis au vote lors de l'assemblée générale électorale du 6 juillet 2024.

BP 24-25 : Un vote est effectué : 7 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote.



Procès-verbal de réunion

Tarifs 24-25 : Un vote est effectué : 7 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

Pour l'assemblée générale, les comptes seront clôturés le 30 juin, les documents financiers (compte de résultat 2022-2023 et le bilan) seront soumis au vote par visio par le comité directeur

5 – Règlements sportifs départementaux

Le Top 8 Jeunes : RAS. Florian devra dynamiser les éducateurs pour faire participer les plus forts au top 8

GPJ CMO par équipes : quid sur les équipes à 2 joueurs , que faire ?

Prévoir des points bonus supplémentaires en cas d'égalité ?

Faire des statistiques sur le nombre d'équipes à deux joueurs depuis le commencement de cette compétition

PPP : prévoir deux dates, un nord, un sud. Voir pour mettre 17 mai et le 31 mai dans le calendrier

Championnat par équipes : pour les montées au niveau supérieur et ayant déjà des équipes à ce niveau quel règlement faut-il prendre ? 2022-2023 ou 2024-2025 ?

Après discussion et après vérification auprès du responsable de la sportive nationale, il a été confirmé qu'il fallait prendre le règlement de la saison 2024-2025.

Supprimer les articles 4.11 et 4.12. Modifier l'article 4.7.1 : il faut mettre pour tous les divisions. . .

Un vote est effectué : 7 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

Les membres du comité directeur approuvent les modifications faites.

6 – Informations et questions diverses

FFTT

La FFTT envisage de mettre directement une amende au joueur(se) qui reçoit un carton jaune et/ou rouge pour qu'il se responsabilise

Comité

Samuel CREON, a demandé à la mairie, à qui appartenait la bordure le long de la route. Elle lui à répondu de voir auprès du département. Le département n'a pas répondu a sa question mais à signaler qu'il faire une déclaration pour modification car la parcelle est concernée par la zone de sauvegarde du Parc Savin

Fin de la séance 11h30

Le Président
Vincent LORIOU

Le Secrétaire Général
David LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint
Stéphane LEROY



Procès-verbal de réunion

Assemblée générale électorale
6 juillet à Chatillon sur Thouet